



Publié en avril 2020

La région et ses territoires : atlas du spectacle vivant Auvergne-Rhône-Alpes 2020

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant vient de publier la 2e édition de l'atlas du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour mieux comprendre le rôle des acteurs territoriaux impliqués dans les projets culturels, un chapitre entier leur est dédié, ainsi qu'aux dispositifs ou conventions dont certains font partie.

Présentation de l'atlas

Télécharger l'atlas du spectacle vivant 2020 : 45 cartographies pour une photographie la plus actuelle et la plus juste possible des acteurs, des lieux, des événements de spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, financés par le ministère de la Culture/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les 12 Départements et la Métropole de Lyon.

Ci-dessous un focus sur le chapitre concernant les territoires régionaux, ainsi que les conventions et les contrats mis en place à l'échelle de la région pour développer des projets culturels. Ces informations peuvent concerner les porteurs de projets "livre et lecture" dans les territoires.
Pour plus d'informations, se référer aux pages 16-27 de l'atlas.

EPCI à fiscalité propre

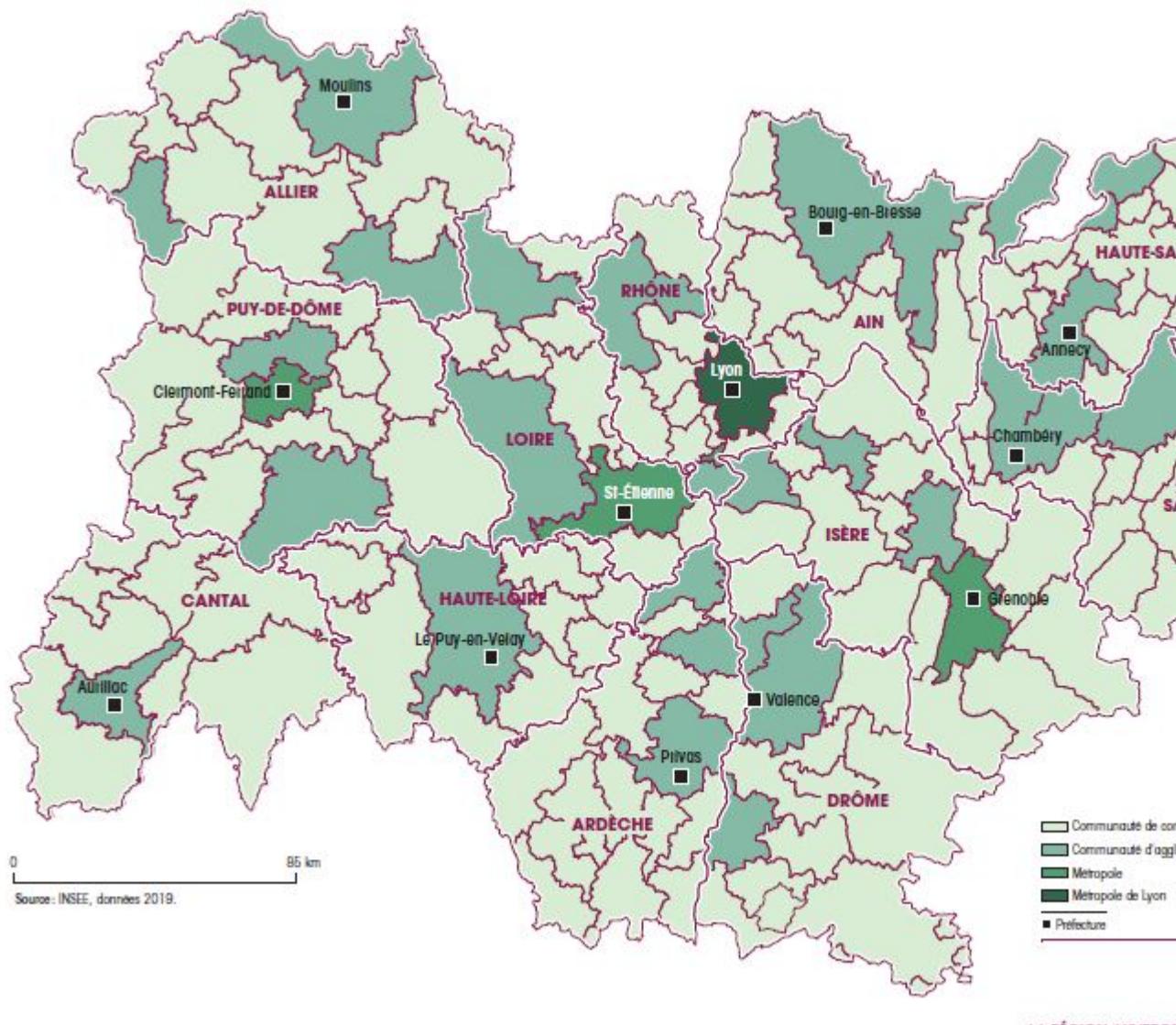
La région compte 164 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (dont 132 Communautés de Communes, 28 Communautés d'Agglomération, 3 Métropoles et la Métropole de Lyon, au statut particulier de collectivité territoriale). En janvier 2019 :

- 145 EPCI à fiscalité propre avaient inscrit, dans leur statut la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » (soit 88 %), dont les 4 métropoles et 27 des 28 communautés d'agglomération ;

- 125 EPCI à fiscalité propre avaient inscrit dans leur statut la compétence « activités culturelles ou socioculturelles » (soit 76 %), dont 3 métropoles et 21 communautés d'agglomération.

L'EPCI, consolidé par la loi NOTRe, est aujourd'hui un acteur important dans le paysage culturel. Plusieurs conventions et contrats, de la DRAC, du Conseil régional ou départemental (les trois étant souvent co-signataires), leur sont destinés. C'est notamment le cas des contrats de ruralité, pouvant comporter un volet culturel, des contrats "Ambition Région" ou encore des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle(CTEAC).

- En savoir plus : pages 18-19 de l'[atlas du spectacle vivant 2020](#).



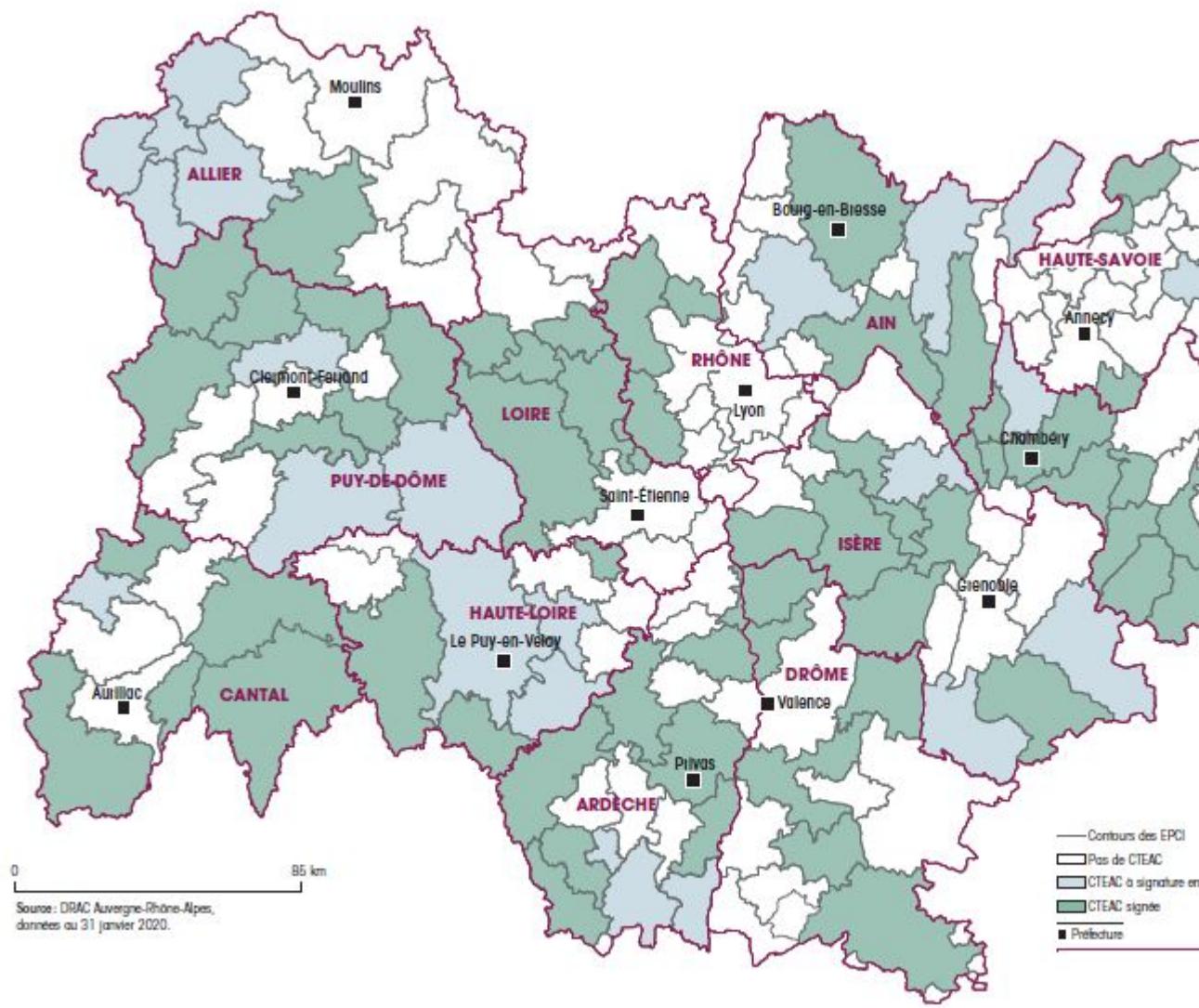
Territoires ruraux ou péri-urbains signataires d'une CTEAC*

*CTEAC : convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture

À partir d'une cartographie réalisée par l'ex-DATAR présentant le nouveau visage de la France rurale, la DRAC ex-Rhône-Alpes, avec l'appui du Département des Études, de la Prospective et de la Statistique du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et d'autres administrations, a défini, à l'automne 2013, des territoires intercommunaux prioritaires, parce qu'en difficulté, et où les différentes puissances publiques étaient peu présentes.

Aujourd'hui, **83 intercommunalités** sont concernées suite à l'extension à des territoires péri-urbains. **59 conventions sont signées**. L'objectif de ces conventions (CTEAC) est de donner les clés pour désirer, comprendre et s'approprier les champs culturels et artistiques, à des populations éloignées non seulement géographiquement, mais surtout économiquement et socialement de l'offre culturelle, de tousâges et de toute condition. .

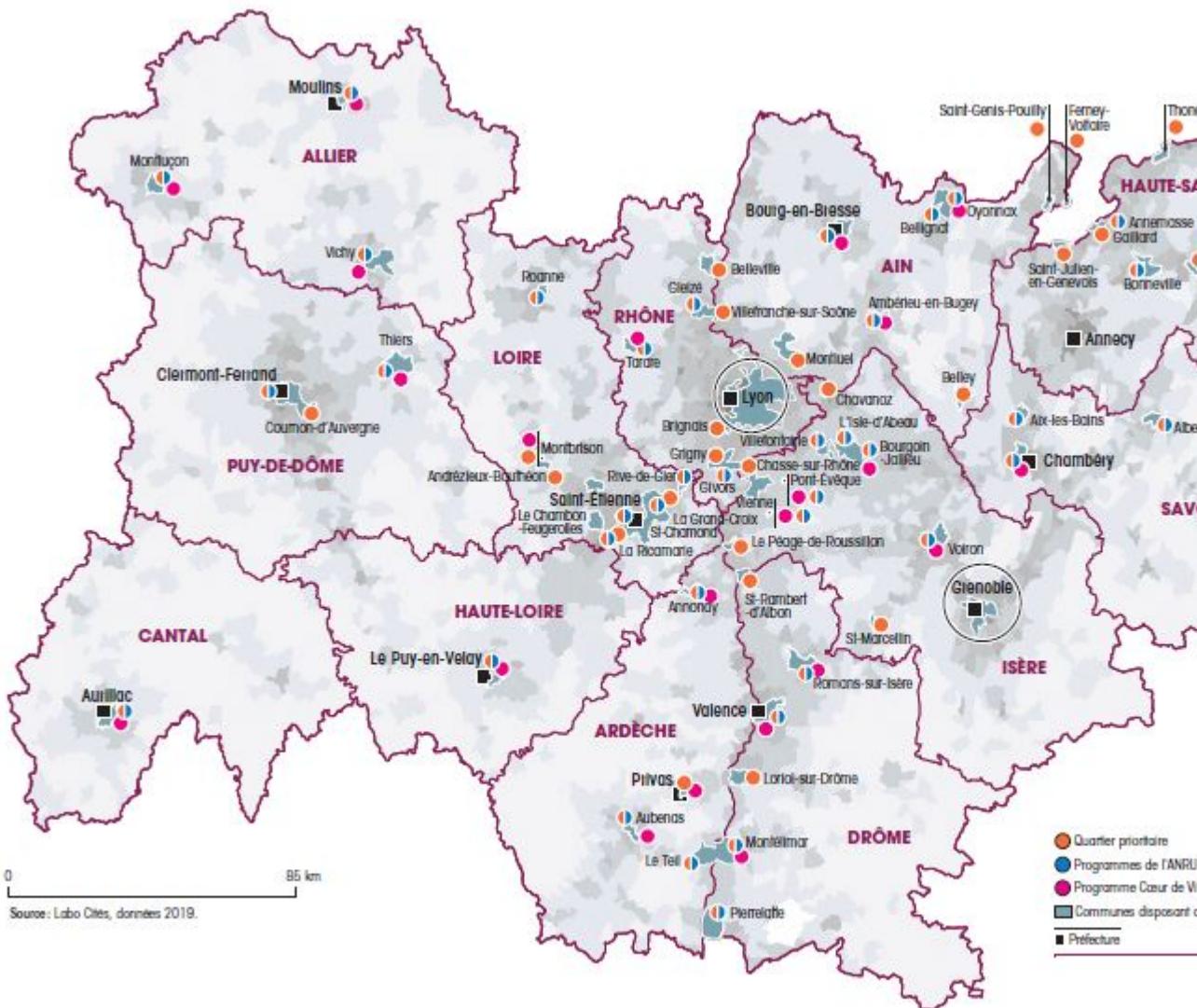
- En savoir plus : pages 24-25 de l'[atlas du spectacle vivant 2020](#).



Quartiers prioritaires en politique de la ville

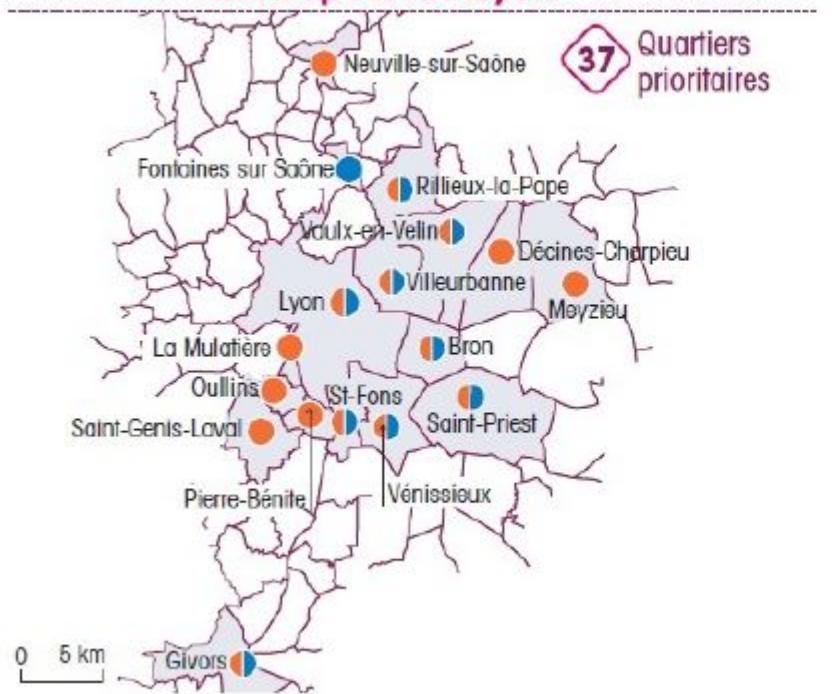
La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 140 quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV). Leurs contours permettent de définir le champ d'intervention de la politique de la ville, qui vise à réduire les inégalités sociales entre les territoires en déployant notamment des projets locaux concernant l'emploi, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie ou encore l'accès à la santé et à la culture. Ne sont pas comptabilisés sur cette carte les quartiers dits « en veille », qui font toujours l'objet d'une attention particulière sans pour autant bénéficier de financements spécifiques.

- En savoir plus : pages 26-27 de l'[atlas du spectacle vivant 2020](#).

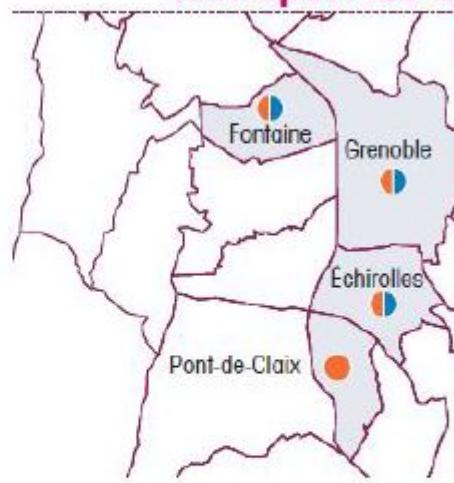


LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Métropole de Lyon



Métropole de G



Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/la-region-et-ses-territoires-atlas-du-spectacle-vivant-auvergne-rhone-alpes-2020>